

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

Trente et unième session
Genève, 27 novembre – 1^{er} décembre 2023

RESUME PRESENTE PAR LA PRESIDENTE

1. La trente et unième session du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) s'est tenue du 27 novembre au 1^{er} décembre 2023 sous une forme hybride. Ont pris part à cette session 106 États membres et 22 observateurs. La session a été ouverte par M. Hasan Kleib, vice-directeur général, Secteur du développement régional et national de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), et a été présidée par Mme Diana Passinke, conseillère principale en matière de politiques à l'Office de la propriété intellectuelle du Royaume-Uni, vice-présidente du comité, en l'absence du président, M. l'Ambassadeur Khalil-ur-Rahman Hashmi de la République islamique du Pakistan.
2. Au titre du point 2 de l'ordre du jour, le comité a adopté le projet d'ordre du jour figurant dans le document CDIP/31/1 Prov.2.
3. Au titre du point 3 de l'ordre du jour, le comité a écouté les déclarations générales des délégations. Celles-ci ont salué les efforts déployés par l'OMPI aux fins de la mise en œuvre et de l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement. Les délégations ont réaffirmé leur volonté de travailler de manière constructive pour faire avancer les travaux du comité.
4. Au titre du point 4 de l'ordre du jour, le comité a examiné les questions ci-après :
 - 4.1 Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des 45 recommandations du Plan d'action pour le développement, qui fait l'objet du document CDIP/31/2. Le comité a pris note des informations contenues dans ce document et dans ses annexes. Se félicitant de la présentation du rapport tenant compte des six groupes de recommandations du Plan d'action pour le développement, les délégations ont également salué la structure révisée du rapport, qui rend compte des progrès accomplis concernant les recommandations de l'étude indépendante qui ont été adoptées et adressées au Secrétariat, comme demandé par le comité.

4.2 Rapports sur l'état d'avancement des projets en cours relevant du Plan d'action pour le développement, qui font l'objet du document CDIP/31/3. Le comité a pris note des progrès accomplis dans la mise en œuvre des huit projets en cours et s'est félicité de la fourniture d'informations détaillées sur les dépenses prévues au budget et sur les dépenses réelles liées à chaque projet en cours relevant du Plan d'action pour le développement, en réponse à la demande du comité concernant la mise en œuvre de l'étude indépendante. Le comité a également approuvé :

- i. une prolongation, pour une durée de six mois, du délai de mise en œuvre du projet relatif à l'enregistrement des marques collectives des entreprises locales en tant qu'axe transversal de développement économique; et une prolongation, pour une durée de six mois, du délai de mise en œuvre de la phase II du renforcement de l'utilisation de la propriété intellectuelle pour les applications mobiles dans le secteur des logiciels, dans les deux cas sans incidence budgétaire;
- ii. une prolongation, pour une durée de douze mois, du délai de mise en œuvre du projet relatif au développement de la filière musicale et des nouveaux modèles économiques de la musique au Burkina Faso et dans certains pays de la zone de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), sans incidence budgétaire. Le comité est convenu d'adapter les activités prévues du projet et de remplacer "Quatre ateliers sous-régionaux" par "Ateliers sous-régionaux ou nationaux". Il a également approuvé la modification de l'intitulé officiel du projet de manière à inclure tous les pays de l'UEMOA comme pays bénéficiaires, en plus du Burkina Faso. Le nouvel intitulé est le suivant : "Développement de la filière musicale et des nouveaux modèles économiques de la musique au Burkina Faso et dans tous les autres pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)";
- iii. la proposition de mise à jour du calendrier de mise en œuvre du projet visant à donner les moyens aux petites entreprises de se développer grâce à la propriété intellectuelle : élaborer des stratégies en faveur des indications géographiques ou des marques collectives après l'enregistrement, qui fait l'objet de l'annexe VI du document CDIP/31/3, sans incidence budgétaire et sans prolongation du délai de mise en œuvre du projet.

4.3 Compte rendu de la conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement – la propriété intellectuelle et l'innovation au service d'une agriculture durable (24 avril 2023), figurant dans le document CDIP/31/4. Le comité a appuyé la démarche du Secrétariat concernant l'organisation de conférences biennales. Il a salué les efforts déployés par le Secrétariat pour organiser cette conférence en particulier et s'est félicité des aspects relatifs au fond et au volet logistique de la conférence. Le comité a pris note des informations fournies dans le rapport.

4.4 Rapport d'achèvement du projet sur le droit d'auteur et la distribution de contenu dans l'environnement numérique, qui fait l'objet du document CDIP/31/6. Le comité a pris note des informations contenues dans le document, tout en se félicitant des résultats obtenus dans le cadre du projet et de son excellente mise en œuvre.

4.5 Rapport d'évaluation du projet sur le droit d'auteur et la distribution de contenu dans l'environnement numérique, figurant dans le document CDIP/31/7. Le comité a pris note des informations contenues dans le document et a remercié l'évaluateur pour son rapport exhaustif.

- 4.6 Rapport d'évaluation de l'impact du projet relatif à la propriété intellectuelle et au développement socioéconomique, figurant dans le document CDIP/31/8. Les délégations se sont félicitées des résultats obtenus dans le cadre du projet et ont reconnu l'utilité du rapport pour évaluer l'impact à long terme du projet sur les bénéficiaires et sa viabilité. Le comité a pris note des informations contenues dans le document.
5. Au titre du point 4.i) de l'ordre du jour, le comité a examiné la Compilation des thèmes proposés par le Secrétariat pour les futurs webinaires consacrés à l'assistance technique, qui fait l'objet du document CDIP/31/INF/5. Le comité a accueilli favorablement les deux thèmes proposés pour l'organisation des webinaires.
6. Au titre du point 5 de l'ordre du jour, le comité a examiné les questions ci-après :
- 6.1. Poursuite des délibérations relatives à la Mise en œuvre des recommandations de l'étude indépendante qui ont été adoptées – proposition mise à jour du Secrétariat et contributions des États membres, qui fait l'objet du document CDIP/29/6. Le comité a décidé de poursuivre les délibérations sur la stratégie de mise en œuvre n° 1 proposée par le Secrétariat, à sa prochaine session.
- 6.2. Proposition de projet soumise par les Philippines sur la collaboration en matière de propriété intellectuelle et d'innovation en tant que fondement du transfert de technologie et de la mise sur le marché des résultats de la recherche, qui fait l'objet du document CDIP/31/5. Le comité a approuvé le projet avec les modifications proposées par les États membres, tel qu'il figure dans le document CDIP/31/5 Rev., et a prié le Secrétariat de commencer sa mise en œuvre.
- 6.3. Proposition de projet présentée par l'Inde sur la propriété intellectuelle et la libération du potentiel des indications géographiques non agricoles pour l'autonomisation des communautés locales et la préservation ou la renaissance des arts et traditions locaux, qui fait l'objet du document CDIP/31/9. Le comité a approuvé le projet avec les modifications proposées par les États membres, tel qu'il figure dans le document CDIP/31/9 Rev., et a prié le Secrétariat de commencer sa mise en œuvre.
- 6.4. Proposition soumise par le Brésil pour une phase II du projet sur le droit d'auteur et la diffusion de contenu dans l'environnement numérique, qui fait l'objet du document CDIP/31/10. Le comité a approuvé la proposition concernant la phase II du projet soumise conjointement par le Brésil, le Pérou et l'Argentine, avec certaines modifications proposées par les États membres, telle qu'elle figure dans le document CDIP/31/10 Rev., et a prié le Secrétariat de commencer sa mise en œuvre.
- 6.5. Compilation des thèmes proposés par les États membres à examiner au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Propriété intellectuelle et développement", qui fait l'objet du document CDIP/31/11 Rev. Le comité est convenu d'examiner le thème "Renforcement des capacités des universités en matière de gestion et de commercialisation de la propriété intellectuelle : transfert de propriété intellectuelle et de technologie" à sa trente-deuxième session, le thème "Incidence de l'intelligence artificielle sur la propriété intellectuelle et le développement" à sa trente-troisième session et le thème "Propriété intellectuelle et système judiciaire – Renforcement des capacités et des compétences" à sa trente-quatrième session. Le comité a également demandé au Secrétariat de mettre à jour la liste des thèmes avec les contributions restantes reçues.
- 6.6. Compilation des sous-thèmes proposés par les États membres pour la Conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement, qui fait l'objet du document CDIP/31/12 Rev. Le comité a décidé que la Conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement qui se tiendra en 2025 aura pour thème "Le rôle de la propriété intellectuelle et de l'innovation s'agissant de relever les défis mondiaux en matière de santé publique : favoriser le transfert de technologie et les partenariats".

6.7. Résultats du projet du Plan d'action pour le développement relatif à la Promotion de l'utilisation de la propriété intellectuelle dans les industries de la création des pays en développement à l'ère du numérique :

- i) Résumé concernant l'outil de l'OMPI intitulé "Tirer parti de la créativité, le droit d'auteur à l'intention des professionnels de l'industrie de l'animation : un outil de formation", qui fait l'objet du document CDIP/31/INF/2;
- ii) Résumé concernant l'outil de l'OMPI sur "Le rôle des droits de propriété intellectuelle dans le secteur de la mode : de la conception à la commercialisation", qui fait l'objet du document CDIP/31/INF/3; et
- iii) Résumé relatif à l'outil de l'OMPI intitulé "Bâtir une économie de l'édition numérique : perspectives et cadre pour son développement", qui fait l'objet du document CDIP/31/INF/4.

Le comité a pris note des informations contenues dans ces documents.

6.8. Le comité a pris connaissance d'un bref aperçu de la systématisation par l'OMPI des données relatives à la propriété intellectuelle aux fins de l'analyse économique et statistique, élaborée dans le cadre du projet du Plan d'action pour le développement relatif à la systématisation des données statistiques et à la conception et la mise en œuvre d'une méthodologie pour l'élaboration d'évaluations de l'incidence de l'utilisation du système de la propriété intellectuelle.

7. Le comité a pris connaissance d'un bref aperçu présenté par le Secrétariat sur la campagne de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle 2024 et en a pris bonne note.

8. Au titre du point 6 de l'ordre du jour, le comité a examiné le thème suivant : "Lutter contre le changement climatique : la propriété intellectuelle contribue à plafonner les émissions de carbone et à atteindre la neutralité carbone". Le comité a suivi l'exposé présenté par le Secrétariat sur ce thème, à la suite de quoi, les délégations ont présenté leurs données d'expérience nationales, ainsi que leurs programmes, projets et autres initiatives dans ce domaine, visant à mettre la propriété intellectuelle et l'innovation au service de la lutte contre le changement climatique. Les États membres ont souligné l'importance d'une meilleure connaissance du rôle de la propriété intellectuelle dans la réalisation des objectifs de plafonnement des émissions de carbone et de neutralité carbone et ont salué le travail effectué par l'OMPI dans ce domaine.

9. Au titre du point 7 de l'ordre du jour consacré aux travaux futurs, le comité est convenu d'une liste de questions et de documents pour la prochaine session, dont le Secrétariat a donné lecture.

10. Le comité a fait observer que, conformément au paragraphe 30 du rapport de synthèse de la soixante-deuxième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI ([A/62/12](#)), les rapports in extenso des sessions du CDIP seraient remplacés par des transcriptions et des traductions entièrement automatiques, synchronisées avec l'enregistrement vidéo. Par conséquent, le rapport de la présente session sera mis à disposition sous cette forme. Afin d'améliorer la qualité de la transcription automatique, les délégations sont priées de fournir au Secrétariat les éventuelles corrections importantes à apporter, de préférence quatre semaines avant la prochaine session du comité.

11. Le présent résumé constituera le rapport du comité à l'Assemblée générale.

[Fin du document]